



Conseil de sécurité

Distr. générale
20 août 2007
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan

I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application du paragraphe 11 de la résolution 1590 (2005) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil m'a prié de le tenir régulièrement informé des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord de paix global et l'exécution du mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS). Il couvre la période écoulée depuis mon rapport du 17 avril 2007 (S/2007/213) et rend compte notamment des évolutions récentes concernant le Darfour.

II. Mise en œuvre des principaux éléments de l'Accord de paix global

2. Au cours de la période considérée, les parties ont tenu d'intenses consultations pour résoudre les divergences qui persistaient entre elles à propos de la mise en œuvre de l'Accord de paix global. D'après les représentants du Mouvement populaire de libération du Soudan et du Parti du Congrès national, ces consultations ont permis de progresser sur des points essentiels, notamment la question sensible des contrats pétroliers. Cependant, les parties n'ont pas encore réglé leurs divergences sur la question d'Abyei, alors qu'en avril et mai certaines indications d'avancées importantes avaient été données. Il n'y a pas eu non plus de progrès notables en ce qui concerne les textes de loi prévus dans l'Accord de paix global. Par ailleurs, les parties, avec l'aide de la MINUS, ont continué d'œuvrer pour assurer le redéploiement complet et la vérification des forces, en application de cet accord; toutefois, l'importante date butoir du 9 juillet 2007, qui devait marquer l'achèvement du redéploiement des Forces armées soudanaises au nord de la frontière de 1956, n'a pas été respectée.

3. La situation en matière de sécurité est restée calme dans l'ensemble à l'approche de la date butoir du 9 juillet 2007 (voir par. 4 ci-après), sans accrochages en rapport avec le redéploiement. Cependant, la sécurité dans la zone du cessez-le-feu s'est légèrement dégradé durant la période considérée, avec des violences localisées, notamment dans le Kordofan méridional, l'Équatoria oriental et certains secteurs de l'État du Haut-Nil. La plupart des incidents étaient liés, semble-t-il, à des affrontements au sujet des ressources naturelles, à un manque de discipline des soldats ou à des actes de banditisme. Le cas le plus grave de violence a eu lieu le



5 mai 2007, lorsque des membres armés de la tribu Toposa ont attaqué des membres non armés de la tribu Didinga à Lauro (Équatoria orientale), tuant 54 personnes, surtout des femmes, et volant 800 têtes de bétail ainsi que du matériel agricole. Dans l'Équatoria, l'insécurité s'est aggravée par un mouvement signalé vers l'ouest des forces de l'Armée de résistance du Seigneur, qui se dirigeaient vraisemblablement vers leurs zones de rassemblement désignées.

4. Au cours de la période considérée, les efforts de la MINUS ont porté essentiellement sur la surveillance du redéploiement des Forces armées soudanaises au nord de la frontière du 1^{er} janvier 1956 entre le Nord-Soudan et le Sud-Soudan, qui devait être achevé d'ici au 9 juillet 2007. Si une grande partie du redéploiement s'est déroulé comme prévu, la date butoir n'a pas été pleinement respectée. Les Forces armées soudanaises reconnaissent que quelque 3 600 de leurs soldats sont encore au Sud-Soudan, essentiellement concentrés en petits groupes dans l'État du Haut-Nil, mais assurent que ces forces sont nécessaires pour protéger les champs pétrolifères en attendant le déploiement complet des unités mixtes intégrées. L'Armée populaire de libération du Soudan réfute cet argument. En outre, certaines sources civiles dans le sud du pays, notamment le Gouverneur de l'État de l'Unité, continuent d'affirmer que les effectifs des Forces armées soudanaises restant dans le sud sont bien plus nombreux. Ces questions sont traitées par le Conseil mixte de défense, qui, d'après l'Accord de paix global, est chargé d'assurer la coordination entre les deux forces, de commander les unités mixtes intégrées et de répondre aux menaces pesant sur la sécurité des installations pétrolières.

5. Le 17 juillet 2007, les deux parties et la MINUS sont convenues que la réduction requise des effectifs des Forces armées soudanaises avait été réalisée pour 66 % (soit 32 221 hommes sur un total estimé de 46 403). Dans ce chiffre entrent les effectifs déployés au nord de la frontière du 1^{er} janvier 1956 et ceux dont on a vérifié le redéploiement dans les unités mixtes intégrées, qui doivent être constituées d'éléments des deux parties au sud (9 %). En outre, quelques actions symboliques importantes ont eu lieu, notamment le transfert le 9 juillet du quartier général des Forces armées soudanaises à Malakal à l'unité mixte intégrée locale, commandée par l'Armée populaire de libération du Soudan.

6. Cependant, le statut de certains effectifs des Forces armées soudanaises dans le sud reste incertain. Parmi eux figurent quelque 2 800 membres des unités mixtes intégrées faisant l'objet d'une nouvelle vérification de la part de la MINUS (6 %) ainsi que quelque 8 900 soldats (19 %) « volontairement démobilisés » par les Forces armées soudanaises en vertu de l'article 19 du protocole de sécurité de l'Accord de paix global. L'Armée populaire de libération du Soudan avance que ces groupes démobilisés reçoivent encore leur solde des Forces armées soudanaises et devraient donc être considérés comme des soldats actifs tant qu'ils n'ont pas intégré le programme formel de désarmement, démobilisation et réinsertion. La Commission politique du cessez-le-feu a décidé que les Forces armées soudanaises cesseraient de payer ces soldats au plus tard fin 2007.

7. Les deux parties ont pris des mesures pour régler la situation des autres groupes armés. En mai, les Forces armées soudanaises ont facilité le désarmement unilatéral des membres d'autres groupes armés qui étaient leurs alliés au Sud-Soudan, récupérant des armes en échange de paiements importants. Cependant, cette opération ayant eu lieu en dehors du cadre des institutions nationales de désarmement, démobilisation et réinsertion, l'absence de planification de la

réinsertion des anciens combattants suscite des inquiétudes. Alors que seulement 827 anciens combattants ont ainsi été officiellement désarmés à l'issue de ce processus, les Forces armées soudanaises ont déclaré lors d'une cérémonie tenue à Khartoum le 24 juin que tous les autres groupes armés qui étaient leurs alliés au Sud-Soudan étaient désormais officiellement dissous et que, dorénavant, toutes les milices restantes devaient être considérées comme illégales. L'Armée populaire de libération du Soudan considère, cependant, que les Forces armées du Soudan doivent continuer de partager la responsabilité des éléments restants des anciennes milices tant qu'ils ne seront pas pleinement réinsérés dans la société.

8. L'Armée populaire de libération du Soudan, pour sa part, a continué de progresser dans l'intégration formelle des milices qui s'étaient alliées avec elle en vertu de la Déclaration de Djouba de 2006. En mai, Salva Kiir, Président du Gouvernement du Sud-Soudan et commandant en chef de l'Armée populaire de libération, a annoncé que cette dernière intégrerait formellement quelque 34 000 combattants des anciens autres groupes armés, qui faisaient partie des Forces de défense du Sud-Soudan. La pleine intégration des éléments de ces Forces et la restructuration générale de l'Armée populaire de libération du Soudan de façon en faire une armée de métier figurent parmi les principaux enjeux de la période à venir.

9. La formation des unités mixtes intégrées a pris beaucoup de retard par rapport au calendrier. Le nombre total de combattants rassemblés en vue de leur intégration dans ces unités représentent 77 % du chiffre escompté. En outre, les éléments des unités mixtes intégrées venant de l'Armée populaire de libération du Soudan et ceux venant des Forces armées soudanaises restent fonctionnellement séparés et dépendent de chaînes de commandement différentes. Le Conseil de défense conjoint et le haut commandement des unités mixtes intégrées ont commencé à s'entendre sur les priorités en matière d'intégration et de développement, notamment lors d'un atelier réunissant les commandants des unités mixtes intégrées constituées d'effectifs de l'Armée populaire de libération et ceux des unités constituées d'effectifs des Forces armées soudanaises tenu à Djouba du 21 au 23 mai, mais le Conseil doit encore décider s'il souhaite demander une aide internationale à cet effet.

10. En juillet, l'Armée populaire de libération du Soudan a commencé de redéployer ses forces encore stationnées dans les États du Kordofan méridional et du Nil bleu, sous le contrôle des équipes de surveillance conjointes. L'Armée affirme que certains effectifs et du matériel lourd ne peuvent être déplacés immédiatement en raison du mauvais état des routes et des conditions climatiques défavorables. Ailleurs, la vérification des premiers stades du redéploiement a été freinée dans plusieurs secteurs par le manque de coopération des commandants sur le terrain. Pendant la période considérée, les deux parties ont continué de restreindre le mouvement de la MINUS dans le secteur VI, où se situe Abyei.

Aspects politiques

11. L'objectif politique déclaré des réunions à haut niveau des principaux dirigeants du Parti du Congrès national et du Mouvement populaire de libération du Soudan, qui ont eu lieu tout au long de la période considérée, était de résoudre les divergences qui persistaient à propos de la mise en œuvre de l'Accord de paix global. Parmi les questions examinées figuraient les différends de longue date sur

les contrats pétroliers et le statut du secteur d'Abyei, que j'ai déjà mentionnés dans les rapports précédents.

12. À la mi-avril, les parties ont fait état d'une percée dans les négociations à propos d'Abyei, annonçant à l'Assemblée nationale que la présidence avait convenu, en principe, de la nomination d'une administration civile intérimaire pour une période de six mois en attendant un accord final sur les frontières administratives de cette région. Cependant, ce consensus a ensuite volé en éclats, des différends surgissant à propos des frontières temporaires de l'administration intérimaire. Une décision de la présidence est à ce jour en attente sur la question d'Abyei.

13. Entre-temps, les parties ont annoncé des progrès sur un éventail d'autres questions, intéressant essentiellement les juridictions respectives du Gouvernement fédéral et du Gouvernement du Sud-Soudan. En juin, elles ont semblé parvenir à s'entendre sur les modalités du développement du gisement pétrolier contesté sur le « Bloc 5B » dans l'État de Jonglei, pour lequel chaque côté avait donné précédemment une concession à des compagnies différentes. Toutefois, une des compagnies concernées a ultérieurement fait savoir qu'elle n'était pas satisfaite de l'accord signalé et a indiqué qu'elle prendrait des mesures pour protéger les conditions initiales de sa licence.

14. En outre, du fait d'intenses discussions bilatérales entre les parties, les travaux de la Commission du bilan et de l'évaluation ont été suspendus durant le mois de mai, mais ont repris en juin. La Commission politique du cessez-le-feu s'est réunie une seule fois durant la période considérée, à la fin juillet.

15. L'Assemblée nationale a achevé sa session de printemps le 27 juin, sans avoir été saisie des projets de loi en attente pour mettre en œuvre l'Accord global de paix, notamment les projets de loi concernant le service national de sécurité, le service de police et les élections. De plus, la Commission électorale nationale, la Commission des droits de l'homme et la Commission foncière ne sont toujours pas établies. En mai, certains parlementaires du Mouvement populaire de libération du Soudan et de l'Alliance démocratique nationale se sont inquiétés de la lenteur du processus d'examen de la législation existante pour déterminer sa compatibilité avec l'Accord de paix global et ont demandé au Ministère de la justice d'expliquer les retards.

16. Dans plusieurs domaines, la mise en œuvre de l'Accord est retardée par la lenteur du décaissement des fonds fédéraux aux commissions et ministères compétents. La décentralisation fiscale, prévue par l'Accord, n'a pas encore pris pleinement effet. En mai, le Président de la Commission de contrôle et d'affectation des crédits budgétaires et autres ressources financières a noté que les États recevaient actuellement beaucoup moins de l'administration fédérale que ce qui leur avait été alloué par l'Accord de paix global.

17. Du côté positif, un recensement pilote a finalement été réalisé en avril, préalablement au recensement national de la population. Il a couvert un large éventail des régions incluses dans l'échantillon, y compris des localités au Darfour. Le recensement complet prévu a été reporté, toutefois, de novembre 2007 à janvier 2008, en raison de préoccupations sur l'état de préparation de la Commission de recensement du Sud liées à la lenteur avec laquelle le Gouvernement octroie les fonds nécessaires. Sur les 30 millions de dollars de fonds fédéraux initialement demandés par la Commission pour 2007, seulement 56 % ont été accordés et

seulement une petite partie de ce montant a été décaissée. Cette situation a gravement retardé la cartographie des 79 comtés du Soudan, opération qui est aujourd'hui encore freinée par le début de la saison des pluies.

18. D'autre part, des progrès limités ont été réalisés en ce qui concerne la démarcation de la frontière du 1^{er} janvier 1956 entre le Nord-Soudan et le Sud-Soudan. Le Comité technique spécial des frontières s'est rendu dans les régions frontalières et certains de ses membres sont allés à Londres et au Caire pour étudier les cartes pertinentes disponibles dans les deux capitales. Le Comité a aussi commencé de se préparer en vue d'un atelier international sur les meilleures pratiques en matière de démarcation des frontières, que la MINUS entend soutenir. Il a indiqué qu'il s'attend à ce que la démarcation de la frontière intervienne au printemps de 2008.

19. Le 1^{er} juillet, avec un retard de six mois, de nouveaux gouverneurs ont été nommés pour les États du Kordofan méridional et du Nil bleu, conformément aux règles prévues dans l'Accord de paix global pour la rotation des postes entre les parties. Cependant, dans l'un et l'autre État, aucun progrès significatif n'a été réalisé dans l'harmonisation des administrations policières et civiles respectives des parties. Dans l'État du Nil bleu, la création d'une localité supplémentaire, appelée « Al Tadamon », a déclenché des protestations politiques. Les partisans du Mouvement populaire de libération du Soudan estiment que la création de la localité était une tentative de manipulation de la géographie politique de l'État du Nil bleu aux dépens du Mouvement.

20. Le Gouvernement du Sud-Soudan, pour sa part, a progressé dans la mise en place et la dotation en personnel de ses nouvelles institutions. Le Président du Gouvernement du Sud-Soudan, M. Salva Kiir, a continué de réorganiser les administrations des États dans un effort d'amélioration de l'efficacité et de lutte contre la corruption. Le 3 juillet, il a annoncé un remaniement majeur de son cabinet, y compris la nomination de plusieurs nouveaux conseillers présidentiels. Il a aussi nommé plus de 200 conseillers juridiques et procureurs. Entre-temps, le premier groupe d'observateurs des droits de l'homme de la Commission des droits de l'homme du Sud-Soudan a été déployé; et le PNUD a commencé de former le personnel de la police et des prisons avec l'appui du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs.

21. Le déficit budgétaire auquel doit faire face le Gouvernement du Sud-Soudan aura vraisemblablement une incidence négative sur nombre des initiatives ci-dessus. En mai et juin, des retards de paiement, imputables à la pénurie de financements, ont donné lieu à des protestations dans différents emplacements, y compris une grève des enseignants à Rumbek, alors que, dans l'État de Jonglei, des anciens combattants de l'Armée populaire de libération du Soudan ont bloqué la principale route entre Djouba et Bor pour protester contre le fait qu'ils ne recevaient pas leurs indemnités. En outre, l'intégration en cours des 34 000 anciens éléments des Forces de défense du Sud-Soudan dans l'Armée populaire de libération fera peser une charge encore plus lourde sur le budget rémunérations, déjà très sollicité, de cette armée.

22. Pour remédier à cette situation, le Ministère des finances du Gouvernement du Sud-Soudan a cherché des moyens de diversifier les recettes non pétrolières, notamment en présentant un nouveau projet de loi sur l'impôt sur le revenu, qui est actuellement examiné par l'Assemblée législative. Tous les ministères et

gouverneurs du Gouvernement du Sud-Soudan ont été invités à revoir leur budget à la baisse, afin de faire face aux récentes pénuries de financement. Une telle baisse pourrait, toutefois, compromettre les efforts faits par le Gouvernement du Sud-Soudan pour mettre en place une administration civile efficace dans toute la partie méridionale du pays.

23. Du côté positif, la Commission de réconciliation et de paix au Sud-Soudan a commencé de fonctionner en tant qu'organe mandaté pour promouvoir la réconciliation au Sud-Soudan. Elle a joué un rôle dans le lancement de l'initiative du Mouvement populaire de libération du Soudan sur le processus politique au Darfour et, même si sa capacité organisationnelle est encore déficiente, elle a engagé ses premiers efforts pour faire progresser la réconciliation entre les groupes ethniques rivaux dans les États d'Équatoria oriental et de Jonglei.

III. Mise en œuvre d'autres processus de paix au Soudan

24. Au Soudan oriental, des mesures ont été prises, après une longue période d'inaction, pour mettre en œuvre l'Accord de paix pour le Soudan oriental du 14 octobre 2006. À l'issue de pourparlers bilatéraux de haut niveau tenus à Asmara, trois dirigeants du Front Est ont été nommés à des postes de responsabilité au sein du Gouvernement d'unité nationale du Soudan le 25 mai : le premier comme Assistant du Président, le deuxième comme Conseiller du Président et le troisième comme Ministre d'État chargé des transport et du réseau routier. En juin, huit membres du Front Est ont été désignés comme députés à l'Assemblée nationale, où ils occuperont des sièges précédemment attribuée au Parti du Congrès national. En outre, certains des ex-combattants de ce groupe ont commencé à se rassembler à Kassala dans le cadre du programme de désarmement, démobilisation et réinsertion exécuté par le Gouvernement soudanais avec le soutien du PNUD.

25. S'agissant du Darfour, l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 1769 (2007) constitue un grand pas en avant dans l'action que mène l'ONU pour aider le peuple soudanais à résoudre la crise qui frappe cette région. D'intenses préparatifs se poursuivent en vue du déploiement aussi rapide et efficace que possible de l'opération hybride UA-ONU au Darfour (MINUAD). Des contingents supplémentaires expérimentés doivent être déployés, des systèmes d'appui mis en place et des structures de commandement établies. Le soutien constant et sans équivoque du Gouvernement soudanais comme des mouvements rebelles revêtira une importance critique dans ce contexte.

26. À l'heure où nos efforts collectifs pour mieux assurer le maintien de la paix au Darfour gagnent en intensité, nous devons également reconnaître que ce n'est que par la voie politique qu'interviendra un règlement durable du conflit. L'Envoyé spécial pour le Darfour, M. Jan Eliasson, et l'Envoyé spécial du Président de l'Union africaine pour le Darfour, M. Salim Ahmed Salim, ont réuni du 3 au 6 août à Ngurdoto, à proximité d'Arusha (République-Unie de Tanzanie), les groupes rebelles non signataires de l'Accord de paix pour le Darfour. Cette rencontre visait essentiellement à offrir aux mouvements en question un cadre propice à des consultations entre eux, avec les autres participants et avec l'ONU et l'UA, et à faciliter la préparation des prochaines négociations. À l'exception de M. Abdul Wahid, dirigeant de l'une des factions du MLS, qui a boycotté la rencontre, tous les principaux mouvements non signataires de l'Accord ont été représentés aux

consultations d'Arusha (Mouvement pour la justice et l'égalité, Alliance démocratique fédérale du Soudan, Mouvement national pour la réforme et le développement, Mouvement/Armée de libération du Soudan, Mouvement de libération du Soudan/Abdel Shafi et Mouvement de libération du Soudan/Khamis). La présence, outre des dirigeants politiques des groupes non signataires, de chefs militaires et de représentants de l'Égypte, de l'Érythrée, de la Jamahiriya arabe libyenne et du Tchad s'est également révélée très utile.

27. Les consultations ont porté sur cinq questions centrales : a) définition pour les mouvements d'une position de négociation commune en vue de la reprise des pourparlers; b) critères et niveau de participation aux négociations finales; c) ordre du jour et lieu de la reprise des pourparlers; d) prise en compte des problèmes des personnes déplacées, des réfugiés, des chefs de tribus, des femmes et d'autres groupes de la société civile; et e) sécurité et questions humanitaires.

28. Après deux jours d'intenses discussions, les représentants des divers mouvements ont présenté aux Envoyés spéciaux un document définissant leur position commune sur les principaux points devant figurer à l'ordre du jour des négociations finales (répartition des richesses, partage du pouvoir, sécurité, questions foncières et assistance humanitaire). Étant donné que les mouvements n'avaient pas réussi jusqu'alors à accorder leurs points de vue, les Envoyés spéciaux ont été impressionnés par leur détermination à atteindre rapidement cet objectif à Arusha.

29. À l'issue de la rencontre, les Envoyés spéciaux, MM. Eliasson et Salim, ont tenu des consultations avec les dirigeants des mouvements et les représentants de pays de la région et publié les conclusions des Présidents, reprenant les principales lignes d'action auxquelles les mouvements avaient souscrit : participation à un processus de médiation sous l'égide de l'UA et de l'ONU; ouverture de la plateforme de négociation commune à d'autres (c'est-à-dire d'autres mouvements rebelles); cessation des hostilités, à condition que toutes les autres parties s'engagent à faire de même; garantie d'un accès sans entrave du personnel des organismes d'aide humanitaire au Darfour et du non-recours à la violence contre la MUAS et le personnel humanitaire; approbation de la résolution 1769 (2007) du Conseil de sécurité et appui à sa mise en œuvre; et prise en compte des préoccupations de toutes les parties prenantes (personnes déplacées, réfugiés, chefs traditionnels et groupes de femmes) dans le processus de négociation par le biais d'un mécanisme approprié.

30. Les dirigeants des mouvements ont également recommandé que les pourparlers reprennent deux à trois mois après la conclusion de ceux d'Arusha, dans les pays dont émanent les initiatives régionales ou dans tout autre endroit que les Envoyés spéciaux jugent approprié, dès lors que le cadre et les installations s'y prêtent. Globalement, les conclusions des Présidents tout comme la position commune des mouvements constituent d'importantes avancées dans le processus politique.

31. Le Gouvernement soudanais s'est par la suite félicité des conclusions d'Arusha et a réaffirmé qu'il était généralement disposé à engager des pourparlers avec les non-signataires afin de modifier et étoffer l'Accord de paix pour le Darfour. Il a en même temps réaffirmé qu'il était opposé à ce que cet accord soit entièrement renégocié.

32. Dans l'intervalle, la MINUS a continué de prêter assistance à la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) dans le cadre des dispositifs d'appui initial et d'appui renforcé décrits plus en détail dans mon rapport sur le Darfour (S/2007/462) en date du 27 juillet 2007. La MINUS et la MUAS continuent de tenir le Gouvernement soudanais informé des modalités détaillées des dispositifs d'appui par le biais du Mécanisme tripartite.

33. Le Gouvernement du Sud-Soudan, ainsi que mon Envoyé spécial pour les zones touchées par l'Armée de résistance du Seigneur, Joaquim Chissano, ont continué à encourager les pourparlers de paix entre cette armée et le Gouvernement ougandais. Le 25 avril, après une rupture de cinq mois, les parties ont repris les pourparlers de paix et signé le 2 mai un accord visant à apporter des solutions globales au conflit, qui porte sur la participation à la vie politique nationale, les questions de sécurité, le retour des personnes déplacées et la reconstruction des zones ravagées par la guerre. Un autre accord a été conclu le 29 juin, sur les principes de responsabilité pour crimes de guerre, qui seront jugés dans le cadre d'un mécanisme de justice traditionnelle et de réconciliation. La MINUS continue d'apporter un soutien logistique primordial à ces pourparlers.

IV. Exécution du mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan

Appui politique et réconciliation

34. Au cours de la période considérée, mon Représentant spécial par intérim, Tayé-Brook Zerihoun, a mis en place un nouveau mécanisme de consultations périodiques de haut niveau avec les parties pour permettre à la MUAS de discuter de ses priorités avec le Parti du Congrès national et le Mouvement populaire de libération du Soudan, et tenter d'assurer la transparence et la rationalisation des efforts pour la mise en œuvre de l'Accord de paix global. La MINUS entend, par le biais de ces consultations de haut niveau, fournir un appui coordonné aux parties et leur faire part de ses vues sur les objectifs et les préoccupations de la communauté internationale. La première série de consultations s'est tenue le 10 août.

35. Dans les zones de transition d'Abyei, du Kordofan méridional et du Nil Bleu, la MINUS a continué de promouvoir activement, avec les politiciens et les communautés locales, l'Accord de paix global et s'est employée à dynamiser des initiatives de paix locales. Au Sud-Soudan, elle a aidé le Comité de sécurité de l'Assemblée législative à trouver une issue aux problèmes intéressant les terres et les ressources, afin de tenter de régler les conflits qui opposent les tribus Mundari-Bura et Toposa-Didinga. Dans l'État de Jonglei, des membres de son personnel ont coopéré avec l'administration et les chefs de tribus pour réduire les tensions existant entre la tribu des Murles et ses voisins, les vols de bétail et les violences qui les ont accompagnés ayant poussé la communauté à demander que les Murles soient immédiatement désarmés de force.

Déploiement et activités militaires de l'ONU

36. Au 17 juillet 2007, 97 % des effectifs militaires autorisés de la MINUS (9 415 éléments sur un total de 9 706) étaient déployés, dont 591 observateurs militaires des Nations Unies, 280 officiers d'état-major et 8 544 soldats.

37. Durant la période considérée, les activités de suivi et de vérifications se sont intensifiées, la composante militaire de la Mission s'employant avec les parties à faciliter le redéploiement des Forces armées soudanaises avant la date limite du 9 juillet 2007. La Commission militaire mixte du cessez-le-feu, dirigée par le commandant de la Force de la MINUS, s'est réunie huit fois pour suivre les progrès, régler les différends et aider les parties à raffermir la confiance. Elle a continué de contribuer efficacement à maintenir le processus sur les rails. Les commissions militaires mixtes de zone ont également tenu des rencontres régulières dans chacun des six secteurs. Par ailleurs, les observateurs militaires des Nations Unies et les observateurs nationaux des parties ont effectué conjointement des centaines de patrouilles de contrôle pour rendre compte des mouvements de troupes et vérifier l'affectation des forces aux unités mixtes intégrées. Cette vérification n'a néanmoins pas pu être complète dans certaines zones en raison des moyens logistiques limités et de l'état du terrain, tandis que, dans d'autres, le manque de coopération des parties ou les sensibilités politiques ont empêché tout progrès.

38. À mesure que les parties s'acheminent vers l'application intégrale du protocole de sécurité, le contrôle et la vérification de leurs forces sur le terrain demeurent indispensables au raffermissement de la confiance et au passage par les parties de la guerre à la paix. L'application intégrale des dispositifs de sécurité prévus par l'Accord de paix global – y compris le redéploiement, l'exécution par les unités mixtes intégrées de leur mission de protection des champs pétrolifères, l'intégration et la démobilisation des autres groupes armés et la réduction progressive des effectifs des forces armées des parties – est au centre de la première phase critique de consolidation de la paix, qui préparera le terrain à la stabilisation plus générale du Soudan.

39. La première partie de la période considérée avait été marquée par une poussée de violence dans les secteurs I et III ainsi que dans les zones de transition. Les contingents militaires de la MINUS ont intensifié leurs patrouilles et leurs enquêtes sur les violations du cessez-le-feu de façon à améliorer la sécurité et à redonner confiance aux populations locales. Or, ces activités ont été entravées dans certaines zones par les restrictions auxquelles sont soumis les mouvements des observateurs de l'ONU. Les allégations selon lesquelles d'autres groupes armés seraient actifs dans le secteur VI de la MINUS (qui englobe Abyei et est limitrophe du Darfour) n'ont pas pu être confirmées en raison des restrictions persistantes imposées par les deux parties aux mouvements des observateurs militaires des Nations Unies sur l'ensemble du secteur.

40. Étant donné les problèmes d'ordre logistique rencontrés au niveau local, la Mission a également revu les plans antérieurs, qui prévoyaient l'établissement de bases d'opérations à Raja (Bahr Al Ghazal occidental) et à Baw (Nil Bleu). Une façon de mieux marquer la présence de la MINUS dans ces zones serait d'accroître les opérations de patrouille et d'utiliser des bases d'opérations temporaires. En outre, comme indiqué ci-dessus, l'arrivée de la saison des pluies au Sud-Soudan a déjà des effets sur les opérations militaires, nombre de routes étant devenues impraticables. De surcroît, l'unité fluviale de la MINUS stationnée à Malakal a subi des dégâts considérables occasionnés par des orages au cours de la période considérée. Le 10 mai, une violente tornade a provoqué d'importants dégâts au quartier général du secteur IV à Kadugli.

Désarmement, démobilisation et réintégration

41. Le programme national de désarmement, démobilisation et réintégration a été mis en œuvre de façon beaucoup plus concertée pendant la période considérée, grâce à la réunion du Conseil national chargé de la coordination de ce programme et à l'établissement d'une sous-commission technique nationale. La MINUS prête son concours technique à cette sous-commission qui supervise l'élaboration d'un cadre stratégique national pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration. En revanche, l'absence de relations officielles entre la MINUS et le Conseil national empêche toute concertation sur l'action à mener entre l'Organisation des Nations Unies et cet organe et pèse sur la planification des activités du programme de désarmement, démobilisation et réintégration dans le nord et le sud du pays. Pour pouvoir soutenir efficacement ce programme, la MINUS et la communauté des donateurs doivent être informées des instructions données par le Conseil national sur des points essentiels, comme les conditions à remplir pour participer au programme et les modalités d'exécution de celui-ci dans les zones de transition. En outre, le Conseil doit examiner sans délai plusieurs questions sensibles, en particulier le désarmement et la démobilisation des membres des autres groupes armés opérés unilatéralement par les Forces armées soudanaises dans le Haut-Nil, le Bahr El Ghazal occidental et dans l'ensemble de l'Équatoria oriental. Cette initiative unilatérale reste préoccupante du fait qu'elle ne s'inscrit pas dans le cadre du programme officiel de désarmement, démobilisation et réintégration.

42. Parallèlement, des préparatifs sont en cours en vue du désarmement et de la démobilisation volontaires d'ex-combattants dans les États du Kordofan méridional et du Nil bleu. Les Forces armées soudanaises et la Commission de désarmement, démobilisation et réintégration du Nord-Soudan ont préinscrit 25 000 combattants au titre de cette opération, étant entendu que la démobilisation d'un premier groupe de quelque 13 000 combattants devrait débiter dès qu'une stratégie aura été arrêtée à l'échelon national. La MINUS surveillera l'application des normes approuvées en matière de vérification du personnel et des armes et fournira également une aide à la réinsertion. L'Armée populaire de libération du Soudan a par ailleurs communiqué la liste de quelque 25 000 candidats préinscrits aux fins de désarmement, démobilisation et réintégration. Cependant, en raison du démarrage tardif du programme, la prise en charge des différents groupes d'ex-combattants prévue pour 2006/07 a été reportée à 2007/08.

43. La MINUS, le PNUD et leurs partenaires ont continué de coordonner et d'appuyer l'initiative de désarmement volontaire de civils menée par le Sud-Soudan dans l'État de Jonglei. Environ 1 200 armes légères y ont été collectées à ce jour, et des efforts de démobilisation des enfants sont en cours. Au Nord-Soudan, 25 enfants ont été démobilisés et réunis avec leur famille, tandis qu'au Sud-Soudan, plus de 250 enfants démobilisés participent à des programmes de réinsertion.

Assistance électorale

44. La MINUS a continué de suivre les progrès accomplis dans l'élaboration d'un projet de loi électorale et les évolutions législatives correspondantes. Les parties prenantes, notamment les partis politiques et la société civile, ont soumis à la Commission nationale de révision constitutionnelle de nouvelles modifications du projet de loi qui doit être présenté à la session d'octobre de l'Assemblée nationale. L'équipe d'assistance électorale de la MINUS a continué de suivre les faits

nouveaux concernant le recensement et d'associer les partenaires internationaux à la planification des activités d'assistance électorale. La Mission a commencé de prendre des mesures en vue de l'établissement du dispositif électoral dans le Sud-Soudan au cours des prochains mois. Le bureau régional de Djouba a ainsi été mis en place et ses capacités des différents secteurs seront développées dans la période à venir. Les moyens dont dispose le quartier général de la MINUS seront aussi renforcés en prévision de la période préélectorale, qui s'ouvrira une fois que la loi électorale aura été promulguée et que la Commission électorale nationale sera en place.

Police

45. Au 9 juillet 2007, la MINUS avait déployé 686 conseillers pour les questions de police, soit 96 % de l'effectif autorisé. Elle a surtout commencé à exécuter le nouveau programme d'assistance à la formation de la police des Nations Unies au Sud-Soudan, qui vise à renforcer les capacités locales et à faire en sorte que les principes d'une police démocratique et les meilleures pratiques internationales soient mieux respectés. Ce programme privilégie la formation aux compétences policières générales et comprend un module spécialement consacré à la gestion des crises, qui renforcera la crédibilité de la police en tant que corps capable de se substituer à l'armée pour assurer le maintien de l'ordre. La police des Nations Unies a assuré la première formation à la gestion des crises à Djouba en juin 2007, à l'issue de laquelle a été diplômé un premier groupe de 29 agents, qui devrait former l'effectif initial d'une unité locale de police dans cette ville. Parallèlement, cinq États du Nord-Soudan ont sollicité une assistance à la formation auprès de la police des Nations Unies.

46. En outre, la police des Nations Unies continue de promouvoir la police de proximité dans tous les secteurs et d'être vigilante et réactive face aux atteintes aux droits de l'homme perpétrées par la police, en particulier dans le domaine de la détention illégale. Pendant la période considérée, le groupe de l'égalité des sexes, l'unité de protection de l'enfance et le groupe des enquêtes spéciales nouvellement créés au sein de la composante police des Nations Unies, sont intervenus pour faire libérer 75 personnes se trouvant illégalement en garde à vue ou en détention préventive.

47. La police des Nations Unies a aussi continué de fournir aux services de police du Sud-Soudan des conseils sur le développement stratégique, notamment les structures de commandement et de communication. Des agents de la police des Nations Unies sont désormais associés à des membres de la police locale dans 6 des 10 centres de commandement d'État et dans 36 commissariats locaux. Pendant la période considérée, la responsabilité de la base de données sur les enregistrements et du système de cartes d'identité, établis par la MINUS à l'intention des services de police du Sud-Soudan, a été transférée à ces derniers, ce qui facilitera leur travail de planification et concourra à la bonne gestion des agents agréés.

48. La MINUS a aussi continué de promouvoir la police de proximité dans les camps de personnes déplacées, organisant dans le camp d'Al Baraka, près de Khartoum, un cinquième atelier qui a débouché sur l'établissement avec les parties prenantes d'un programme d'action local conjoint en faveur de la police de proximité. La Mission a également dispensé une formation aux pratiques de police

de proximité à des agents de la police nationale originaires du Darfour pour leur permettre de lancer leurs propres projets à leur retour dans la région.

Droits de l'homme

49. La MINUS s'est encore attachée à encourager la création dans les meilleurs délais des institutions des droits de l'homme prescrites par l'Accord de paix global, en coopération avec des représentants de l'État et de la société civile. Dans ce contexte, elle a organisé deux ateliers préparatoires sur la structure et les attributions de la future commission nationale des droits de l'homme. Elle a par ailleurs continué d'aider la Commission des droits de l'homme du Sud-Soudan en détachant pour une période de courte durée deux conseillers techniques chargés de former les nouveaux observateurs des droits de l'homme au Sud-Soudan.

50. À Khartoum, la composante Droits de l'homme de la MINUS a organisé, en étroite coordination avec la Commission des droits de l'homme de l'Assemblée nationale, un séminaire sur l'harmonisation des lois en vigueur avec les normes internationales relatives aux droits de l'homme. Après la suspension du journal Al-Sudani et la détention de deux journalistes, en violation du droit à la liberté d'expression, la MINUS a suivi les audiences, auxquelles elle a assisté, tout en s'employant par ailleurs à faire adopter le projet de loi sur la liberté de la presse. Si la Mission a œuvré en faveur du renforcement de la coopération et de l'échange de renseignements avec la police de l'État de Khartoum, elle a continué dans le même temps à suivre de près les évolutions touchant les camps de personnes déplacées, dont ceux de Mayo et Soba, près de Khartoum, qui ont récemment été la cible de raids policiers.

51. Dans ce contexte, la MINUS a fait appel aux services d'un expert international de la formation de la police à la question des droits de l'homme, qui contribuera à l'établissement d'une stratégie globale et d'un manuel de formation à l'intention des forces de police nationales. Le personnel de la Mission a dispensé en parallèle une formation dans le domaine des droits de l'homme et de l'état de droit aux policiers, procureurs et conseillers juridiques nouvellement nommés au Sud-Soudan.

État de droit

52. À Khartoum, le 10 mai, le Gouvernement, la MINUS et le PNUD ont signé un mémorandum d'accord concernant la réforme de l'appareil pénitentiaire soudanais. Un comité de développement des prisons sera créé et le Gouvernement a demandé que 15 spécialistes internationaux des questions pénitentiaires soient déployés dans l'ensemble du Soudan pour fournir une assistance technique. Vingt-cinq conseillers sont déjà en train d'être positionnés dans des prisons du Sud-Soudan. À Djouba, 532 ex-combattants de l'Armée populaire de libération du Soudan affectés au Service pénitentiaire du Sud-Soudan ont commencé à être formés. Par l'entremise de la MINUS, un groupe de nouveaux membres du personnel pénitentiaire du Sud-Soudan reçoit actuellement au Kenya une formation à la gestion des prisons.

53. En revanche, la pénurie d'infrastructures et de moyens dont souffre dans tout le Sud-Soudan l'appareil judiciaire continue de nuire à ses activités. Les magistrats n'ont ni bureaux ni collaborateurs pour assurer le fonctionnement efficace des tribunaux. En outre, l'articulation entre les tribunaux coutumiers et les tribunaux créés par la loi reste une question épineuse, la législation correspondante n'ayant pas encore été adoptée.

Information

54. La radio de la MINUS (Miraya-FM) poursuit le développement de son réseau de diffusion dans les régions isolées du sud. Des relais sont en cours de construction à Torit, Yambio et Maridi, dans les États de l'Équatoria occidentale et de l'Équatoria oriental. Les journalistes de Miraya-FM sont désormais basés de façon permanente à Malakal, Wau et Rumbek. Les émissions de Miraya-FM peuvent également être écoutées sur un site Internet développé à cette fin, notamment par les Soudanais expatriés. La MINUS continue de négocier avec le Gouvernement pour obtenir une autorisation de diffusion dans le nord. Miraya-FM coopère étroitement avec la MUAS à la préparation des émissions hebdomadaires et des communiqués d'intérêt général, que diffusent les radios d'État par l'intermédiaire de leurs stations de Nyala, El Geneina et El Fasher. La MINUS tient aussi régulièrement des conférences de presse, au cours desquelles ses unités organiques et des membres de l'équipe de pays des Nations Unies peuvent notamment présenter ses activités. Dans le sud et les zones de transition, la Mission continue, au moyen d'ateliers, de sensibiliser la population à l'Accord de paix global et au rôle de la MINUS.

Aide humanitaire

55. En juin, le plan de travail pour le Soudan établi par l'ONU et ses partenaires était financé à hauteur de 62 %, les annonces de contributions représentant 780 millions de dollars environ, sur le total de 1 milliard 260 millions de dollars nécessaire pour 2007. Le montant des contributions annoncées au titre de l'aide alimentaire, qui compte pour un peu plus de la moitié du budget du plan de travail, était particulièrement élevé, alors que les autres secteurs, comme les infrastructures de base, les services de santé et l'aide au retour, restaient considérablement sous-financés.

56. Les 45 millions de dollars correspondant à la deuxième tranche du montant qui devait être prélevé sur les ressources du Fonds humanitaire commun pour 2007 ont été alloués début avril. Au Sud-Soudan, la somme de 10 millions de dollars a été répartie entre les cinq États suivants : Warrap, Équatoria oriental, Jonglei, Haut-Nil et Bahr el-Ghazal septentrional, qui sont les destinations privilégiées de la majorité des personnes déplacées ou réfugiées retournant dans les régions du Sud-Soudan dont elles sont originaires, mais qui sont généralement sous-équipés en services sociaux de base et sous-développés dans les secteurs clefs. Par ailleurs, les organismes des Nations Unies et leurs partenaires d'exécution ont presque achevé la distribution de semences et d'outils vitaux aux bénéficiaires visés au Sud-Soudan, pour la plupart des personnes déplacées de retour du nord. Environ 82 % d'entre eux ont reçu des moyens de production agricoles et commencé la plantation.

57. Au Darfour, la situation et les opérations humanitaires sont restées caractérisées par des déplacements forcés de civils, l'augmentation de la population de personnes déplacées, désormais au nombre de 2,2 millions, et la montée des tensions dans les camps. Si, l'un dans l'autre, une crise humanitaire majeure semble pouvoir être évitée, apporter une aide humanitaire au Darfour reste une gageure, compte tenu de la diminution des moyens matériels et humains disponibles pour assurer les opérations d'assistance. À l'heure actuelle, 12 300 travailleurs humanitaires œuvrent au Darfour. L'accès aux populations dans le besoin s'est réduit, passant de 78 % à 68 % pendant la période considérée, du fait essentiellement des problèmes de sécurité posés par la recrudescence du banditisme.

Parallèlement, le nombre de personnes touchées par le conflit a augmenté de plus d'un demi-million, soit 15 %, pour se situer aujourd'hui à 4,2 millions de victimes.

Protection des civils

58. La MINUS continue de suivre l'action des acteurs concernés et de collaborer avec eux au règlement des questions touchant à la sécurité des civils. La Mission et les partenaires des organismes des Nations Unies ont joint leurs efforts pour obtenir du Gouvernement de l'État de Khartoum que soient élaborés un ensemble de principes directeurs pour la réinstallation des personnes déplacées, ce qui devrait permettre de répondre aux besoins en matière de logement de cette population vulnérable.

59. Au Sud-Soudan, les activités de certaines forces armées régulières et milices locales, l'exploitation des ressources pétrolières et l'insécurité tribale continuent de compromettre la protection des civils. Dans l'Équatoria oriental, la MINUS a apporté son concours à l'enquête sur le massacre de plus de 50 femmes et enfants à Lauro, à la suite de l'éruption de violence évoquée au paragraphe 3 plus haut. Dans l'État de l'Unité, une mission d'évaluation de la MINUS a constaté de graves problèmes liés à l'exploitation pétrolière, notamment le manque de consultation des populations locales et leur non-indemnisation au titre des dégâts causés à l'environnement et de l'expropriation. Pour construire de nouvelles routes, il a notamment fallu détourner le cours de certaines rivières, ce qui a porté préjudice aux pâturages et aux cultures. La MINUS continue de prôner le respect des dispositions de l'Accord de paix global, qui préconise que les ressources naturelles soient exploitées dans un souci de développement durable et à la condition que les personnes et les populations touchées soient dûment consultées et indemnisées.

60. En concertation avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), la MINUS s'emploie sur tout le territoire soudanais à contrôler la libération des enfants liés aux groupes armés et à faire campagne en ce sens. Grâce aux efforts déployés par le Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés, l'UNICEF et la MINUS, le chef de l'Armée de libération du Soudan et Assistant présidentiel, M. Minni Minnawi, a accepté de libérer les mineurs liés aux forces qu'il dirige. Une autre avancée importante a eu lieu dans l'État de l'Unité, au Sud-Soudan, où 26 garçons rattachés à l'Armée populaire de libération du Soudan ont été démobilisés en mai. On estime néanmoins qu'il reste encore des milliers d'enfants à démobiliser.

Retours

61. Dans le cadre de la campagne en cours, le nombre de retours organisés a enregistré une très forte hausse par rapport à 2006. Quelque 85 000 personnes déplacées ou réfugiées ont été rapatriées chez elles par l'ONU aux termes du plan commun arrêté entre l'Organisation et les autorités nationales et du Sud-Soudan. Elles sont revenues essentiellement dans les États de l'Équatoria central, du Bahr el-Ghazal septentrional et du Nil bleu. Le début de la saison des pluies a ralenti ces opérations, qui se poursuivront néanmoins par voie terrestre, certains réseaux routiers restant ouverts depuis le Kenya et l'Ouganda, ainsi que par voie aérienne ou fluviale vers les secteurs uniquement accessibles de cette manière. Comme prévu, le pourcentage des retours spontanés a diminué ce trimestre, car plus nombreux sont ceux qui profitent des opérations de transport organisées par l'ONU. Cet état de la

situation des retours ne concerne pas le Darfour, pour lequel j'établis des rapports distincts à l'intention du Conseil.

Lutte antimines

62. Les équipes de lutte antimines de la MINUS ont enregistré des progrès satisfaisants au cours des dernières semaines de la saison sèche. Sur 2 080 secteurs dangereux répertoriés en 2003, 814 ont été déminés. Pendant la période considérée, la MINUS a également entamé des travaux d'évaluation des besoins des personnes ayant survécu à l'explosion de mines et des communautés touchées par ce fléau dans le Sud-Soudan. La MINUS et l'UNICEF continuent de sensibiliser les personnes qui vivent ou retournent dans des secteurs minés, ainsi que tous les membres du personnel des Nations Unies qui arrivent sur place, aux risques posés par les mines.

63. Au cours de la période considérée, le Centre national de lutte antimines a ouvert un bureau à Kassala, alors que la Commission de déminage du Sud-Soudan implantait des bureaux régionaux à Yei et Malakal. Grâce à ces mesures, le Soudan se dote peu à peu de ses propres moyens de lutte antimines, qui lui permettront de faire face aux problèmes liés aux mines et restes explosifs de guerre après le départ de la MINUS.

Redressement économique et reconstruction

64. À sa réunion de mars 2007, le Consortium pour le Soudan a signalé trois tâches à accomplir avant la prochaine réunion des donateurs en octobre : procéder à un examen approfondi des activités de la Mission d'évaluation conjointe et des projets prévus pour la phase 2008-2011, en les intégrant pleinement à la planification des Gouvernements d'unité nationale et du Sud-Soudan; créer une équipe de travail associant ces deux gouvernements pour réfléchir et trouver une solution aux obstacles entravant la fourniture de l'aide; préparer la réunion d'octobre du Consortium, notamment prévoir un réexamen de son mandat. Pendant la période considérée, le Gouvernement d'unité nationale a institué un comité de haut niveau, formé de représentants de la Banque mondiale, de l'ONU et des donateurs, pour donner suite à ces recommandations. Le comité est actuellement au Nord-Soudan, où il évalue les obstacles à la fourniture de l'aide.

65. La proposition concernant l'ajout d'un deuxième volet au fonds d'affectation multidonateurs a été officiellement présentée aux Gouvernements d'unité nationale et du Sud-Soudan en mai 2007, qui l'ont favorablement accueillie, selon les premiers éléments d'information, mais ne se sont pas encore prononcés officiellement à son sujet.

Questions concernant les femmes

66. Pendant la période considérée, la MINUS a collaboré avec le Ministère soudanais des affaires sociales, de la condition féminine et de l'enfance à la définition d'un plan de travail pour l'application de la politique nationale d'autonomisation des femmes. Cette politique couvre six domaines d'action thématiques fondés sur les objectifs du Millénaire pour le développement et le Programme d'action de Beijing. Par ailleurs, le groupe de l'égalité des sexes de la Mission a continué de fournir une assistance technique et une aide au renforcement des capacités à d'autres institutions gouvernementales aux niveaux du pays et des États, en privilégiant la prévention de la violence sexiste et la prise de conscience du

rôle des femmes dans la consolidation de la paix. Sur le plan interne, la Mission a continué de veiller à ce qu'il soit tenu compte de la nécessité d'assurer l'égalité entre les sexes au sein de ses composantes militaire, policière et civile.

VIH/sida

67. La MINUS a continué d'assurer la formation d'éducateurs internes et de conseillers en matière de VIH/sida, en lançant notamment une nouvelle initiative de formation par les comités régionaux de lutte contre le VIH/sida. À la fin du mois de juin, un total de 503 conseillers internes avaient été formés. En outre, plus de 20 000 membres des forces armées, de la police et du public dans l'ensemble du Soudan ont reçu une formation à la sensibilisation aux questions touchant au VIH/sida. Dans le cadre d'une initiative spéciale menée en partenariat avec le PNUD et les autorités du Sud-Soudan, 39 conseillers locaux sur le VIH/sida ont été formés en vue d'appuyer l'Armée populaire de libération du Soudan et la Commission de désarmement, démobilisation et réintégration du Sud-Soudan.

Déontologie et discipline

68. Au cours de la période considérée, une trentaine d'allégations de faute professionnelle ont été portées contre la MINUS, parmi lesquelles deux cas présumés de faute grave dont le Bureau des services de contrôle interne a été saisi. Une accusation d'exploitation et d'abus sexuels, rendue publique par un journal local de Wau (secteur II), s'est révélée fausse et a été officiellement retirée. La Mission a continué d'œuvrer activement avec les membres de son personnel et au sein de la population locale en faveur de la prise de conscience des questions de déontologie et de discipline ainsi que de la politique de tolérance zéro que j'applique en ce qui concerne l'exploitation et les abus sexuels.

V. Observations

69. Dans le présent rapport périodique, j'avais espéré pouvoir informer le Conseil de sécurité de l'achèvement du retrait des Forces armées soudanaises du Sud-Soudan et en prendre acte en tant que réalisation majeure des parties. Malheureusement, malgré le dur travail réalisé par tous les intéressés et les assurances fréquentes données par le Gouvernement de sa détermination, la date butoir du 9 juillet 2007 n'a pas été totalement respectée. Je demande aux Forces armées soudanaises de retirer immédiatement du Sud-Soudan tous les éléments militaires réguliers qui y sont encore, à l'exception de ceux affectés aux unités mixtes intégrées. Je me félicite des progrès réalisés récemment au sein de la Commission politique du cessez-le-feu pour établir des calendriers et des mécanismes en vue de régler la situation des troupes volontairement démobilisées et espère que ces dispositions seront mises en œuvre sans délai. Entre temps, la MINUS poursuivra ses efforts pour achever la vérification complète du redéploiement, ce qui exige la coopération des parties.

70. Si le redéploiement est une étape majeure vers la pleine application du protocole de sécurité de l'Accord de paix global, plusieurs autres éléments de cet accord clef devront encore être fidèlement mis en œuvre par les deux parties dans les mois à venir et étroitement surveillés et vérifiés par la MINUS, conformément à la résolution 1590 (2005).

71. Comme je l'ai déjà indiqué au Conseil, la mise en place des unités mixtes intégrées continue de revêtir une importance centrale. D'après les échéances prévues dans l'Accord de paix global, la formation de ces unités est une condition indispensable au retrait complet des forces de l'Armée populaire de libération du Soudan des États du Kordofan méridional et du Nil bleu. Les unités mixtes intégrées sont aussi chargées de protéger les champs pétrolifères, alors que les installations pétrolières elles-mêmes doivent être démilitarisées en vertu de l'Accord. Compte tenu de l'importance de ce processus, je demande instamment aux parties d'achever l'affectation des troupes aux unités en question, qui a déjà quelque neuf mois de retard. Entre temps, les efforts menés par le Conseil de défense conjoint et les chefs des unités mixtes intégrées pour mettre au point des plans d'intégration et de formation des unités sont les bienvenus et la MINUS est prête à les soutenir. À cet égard, j'encourage aussi les États Membres concernés à examiner l'aide qu'ils pourraient apporter pour établir de véritables unités mixtes intégrées.

72. Un autre problème essentiel auquel se heurte la mise en œuvre de l'Accord de paix global est la réintégration des anciens membres des autres groupes armés. Je salue les progrès faits récemment par les deux parties dans ce domaine. La dissolution formelle des Forces de défense du Sud-Soudan et l'incorporation de ses membres dans l'Armée populaire de libération ou leur absorption dans les programmes de désarmement constituent une évolution positive. Toutefois, les déclarations d'incorporation ou de démobilisation doivent être suivies d'une action transparente. Il faut encourager les parties à continuer de coopérer sur cette question et à faire en sorte que le processus soit effectivement mené à son terme, afin d'instaurer des conditions globales de paix et de stabilité.

73. Ces aspects, de même que les incertitudes entourant le statut d'Abyei, l'accord sur la frontière du 1^{er} janvier 1956 et la gestion du secteur pétrolier, feront partie des principaux problèmes à régler par les parties et l'ONU dans les mois à venir. De fait, Abyei doit devenir un véritable « pont entre le Nord et le Sud », comme envisagé dans l'Accord de paix global. Dans cette optique, les parties devront établir une administration intérimaire qui fonctionne, comme prévu dans l'Accord, et régler dès que possible leurs divergences quant à la question de la frontière. Dans ce contexte, je les ai assurées que je pouvais mettre à leur disposition des experts de l'ONU et/ou un mécanisme de médiation, si elles jugent que cela peut faciliter leurs discussions. Une fois encore, je les exhorte à lever toutes les restrictions qu'elles ont imposées au mouvement du personnel de la MINUS dans la zone autour d'Abyei.

74. Je me félicite du progrès des efforts menés pour résoudre les divergences persistantes sur le partage des richesses, eu égard notamment aux pressions budgétaires résultant de la baisse des recettes pétrolières. On attend des parties qu'elles coopèrent pour assurer le partage des ressources, comme prévu dans l'Accord de paix global, et surtout qu'elles veillent à la bonne utilisation du Fonds de stabilisation, de façon à minimiser l'incidence que les fluctuations futures des prix du pétrole pourraient avoir sur les recettes nationales. Je leur demande instamment de poursuivre leur étroite collaboration afin d'instaurer un régime transparent pour la gestion et le développement durable des recettes pétrolières et de protéger la population des effets négatifs de l'exploitation des ressources.

75. La communauté internationale attend des parties qu'elles contribuent à la démarcation technique dans les meilleurs délais de la frontière du 1^{er} janvier 1956 entre le Nord et le Sud, qui devrait être fondée sur les principes convenus par le

Parti du Congrès national et le Mouvement populaire de libération du Soudan, résulter de consultations en bonne et due forme avec les communautés locales et tenir compte des meilleures pratiques internationales. Par ailleurs, l'ONU prend des dispositions pour fournir au Comité technique des frontières l'expertise nécessaire pour appuyer cette importante opération.

76. Les négociations et contacts très soutenus menés par les parties au sein de leurs institutions administratives conjointes constituent une réaffirmation salutaire de leur détermination à régler les principaux problèmes liés à l'Accord de paix global, à renforcer leur partenariat et à établir des relations de confiance. Les deux parties devraient être félicitées des progrès qu'elles ont réalisés, mais il faut qu'elles restent attentives au fait que les résultats des négociations n'auront véritablement d'intérêt que s'ils sont mis en œuvre sur le terrain. En outre, aucun effort ne devrait être ménagé pour utiliser les institutions créées par l'Accord de paix global, en particulier la Commission du bilan et de l'évaluation, afin que toutes les questions essentielles puissent être réglées et les désaccords résolus.

77. S'agissant des élections, l'état d'avancement des préparatifs a jusqu'ici été décevant et les deux parties doivent considérablement accélérer leurs travaux sur les réformes législatives nécessaires. La MINUS reste prête à les aider dans cet effort.

78. Au Sud-Soudan, le Gouvernement fait des efforts louables pour transformer les structures de temps de guerre en une administration civile en mesure d'assurer une paix durable. Cependant, de formidables enjeux doivent encore être surmontés dans ce domaine crucial. Les structures civiles, y compris la police et le corps judiciaire, restent déficientes, essentiellement en raison de l'insuffisance des ressources et des capacités. Dans ce contexte, je demande instamment au Gouvernement du Sud-Soudan et aux donateurs d'étendre et d'accélérer la formation et le développement des services de police du Sud-Soudan.

79. Le maintien de la loi et de l'ordre constitue aussi un aspect central de la transformation sociale plus large qu'il faut s'attacher à réaliser. Pour assurer la stabilité, le Gouvernement du Sud-Soudan doit s'attaquer aux problèmes fondamentaux de la propriété foncière et des ressources naturelles, gérer ses relations avec les autorités traditionnelles et faciliter la réconciliation entre les tribus et les factions qui s'opposent dans la société sud-soudanaise. Les donateurs sont encouragés à rechercher d'autres moyens d'aider le Sud à relever ces défis majeurs, notamment en fournissant une aide financière ou technique à la Commission de réconciliation et de paix.

80. Lorsque le redéploiement des Forces armées soudanaises sera achevé, les efforts de mise en œuvre de l'Accord de paix global devront naturellement être axés sur le retrait de l'Armée populaire de libération du Soudan du Kordofan méridional et du Nil bleu. Je me félicite des actions engagées récemment par l'Armée pour commencer cette opération de redéploiement et lui demande instamment de la mener à bien dans les délais, la Commission militaire conjointe du cessez-le-feu en assurant le contrôle et la vérification. Dans le même temps, j'encourage vivement les autorités civiles des deux parties dans les zones de transition à soutenir ce processus au moyen de l'intégration des administrations prévue dans l'Accord de paix global.

81. Ces derniers mois, les parties ont réalisé des progrès bienvenus pour soutenir le retour des réfugiés et des personnes déplacées, ainsi que pour planifier le

désarmement, la démobilisation et la réintégration des ex-combattants. Il s'agit là de deux éléments essentiels à l'instauration d'une paix durable au Soudan. Je demande instamment aux deux signataires de l'Accord de paix global de mener rapidement à bien la stratégie nationale de désarmement, démobilisation et réintégration et espère que la communauté internationale trouvera rapidement des possibilités de financement pour soutenir la mise en œuvre, notamment des plans pour la réinsertion des ex-combattants. Je constate avec satisfaction l'excellente coopération qui s'est instaurée entre le Gouvernement d'unité nationale et le Gouvernement du Sud-Soudan pour faciliter le retour des personnes déplacées, avec le concours de l'ONU, et encourage les parties à poursuivre leurs efforts communs. Si le travail mené pour réaliser les objectifs en matière de retour se poursuit, il est aussi urgent de garantir une situation qui permette aux personnes déplacées de se réinstaller durablement. La réintégration et la réhabilitation des communautés ravagées par la guerre, principe essentiel de l'Accord de paix global, exigeront un appui sans faille des deux parties et de la communauté internationale.

82. En conclusion, je voudrais exprimer ma gratitude à l'ensemble du personnel des Nations Unies travaillant au Soudan pour les sacrifices qu'il consent et pour la détermination dont il fait preuve afin de mettre en œuvre l'Accord de paix global et de mettre fin au conflit dévastateur au Darfour. J'apprécie aussi beaucoup les efforts menés par l'Union africaine – avec laquelle l'Organisation des Nations Unies coopère très étroitement – ainsi que l'aide très précieuse fournie par un grand nombre d'États Membres, notamment les donateurs et les pays fournissant des soldats et des policiers.

Annexe

Composante militaire et composante police au 17 juillet 2007

Pays	Composante militaire								Police civile	
	Observateurs		Officiers		Troupes		Total partiel		Hommes	Femmes
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes		
Argentine									11	0
Afrique du Sud			4	0			4	0		
Allemagne	35	0	5	0			40	0	4	0
Australie	6	0	7	2			13	2	8	2
Bangladesh	20	0	34	0	1 523	0	1 577	0	32	0
Belgique	5	0					5	0		
Bénin	6	0					6	0		
Bolivie	15	0	1	0			16	0		
Bosnie-Herzégovine									2	0
Botswana	5	0					5	0		
Brésil	24	0					24	0	3	0
Burkina Faso	6	0					6	0		
Cambodge	8	0	1	0	135	0	144	0		
Canada	24	0	7	1			31	1	2	1
Chine	14	0	8	0	424	11	446	11	8	0
Croatie			5	0			5	0		
Danemark	10	0	6	0			16	0	1	0
Égypte	18	0	21	0	781	15	820	15	7	0
El Salvador	5	0					5	0	3	2
Équateur	20	0					20	0		
États-Unis									8	2
Fédération de Russie	12	0	3	0	120	0	135	0	11	0
Fidji	7	0					7	0	4	3
Finlande			1	0			1	0	2	0
Gabon	8	0					8	0		
Gambie			1	0			1	0	19	1
Ghana			3	0			3	0	40	4
Grèce	4	0	2	0			6	0		
Guatemala	8	0	1	0			9	0		
Guinée	5	0					5	0		
Inde	18	0	28	0	2 575	4	2 621	4	19	2
Indonésie	10	0					10	0	1	0
Jamaïque									5	4
Jordanie	12	0	10	0			22	0	21	2
Kenya	6	1	11	0	775	45	792	46	18	2
Kirghizistan	8	0					8	0	2	0
Malaisie	8	0	4	0			12	0	11	0
Malawi	6	0	1	0			7	0		
Mali	5	0					5	0		
Moldova	2	0					2	0		

Pays	Composante militaire								Police civile	
	Observateurs		Officiers		Troupes		Total partiel			
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Mongolie	2	0					2	0		
Mozambique	1	0					1	0		
Namibie	7	2					7	2	1	0
Népal	6	2	7	0			13	2	58	1
Niger			1	0			1	0		
Nigéria	13	1	7	1			20	2	47	4
Norvège	13	0	12	2			25	2	6	0
Nouvelle-Zélande	2	0					2	0		
Ouganda	8	1					8	1	11	3
Pakistan	19	0	29	0	1 539	0	1 587	0	40	2
Paraguay	10	0					10	0		
Pays-Bas	14	0	4	0			18	0	8	1
Pérou	17	0					17	0		
Philippines	13	0					13	0	52	1
Pologne	2	0					2	0		
République de Corée	7	0	1	0			8	0		
République-Unie de Tanzanie	15	0	6	0			21	0	1	0
Roumanie	12	0					12	0		
Royaume-Uni			4	0			4	0	1	0
Rwanda	15	0	8	0	253	0	276	0	21	0
Samoa									15	0
Sénégal			5	0			5	0		
Sri Lanka	3	0					3	0	23	1
Suède	3	0	3	0			6	0	12	2
Tanzanie	15	0	6	0			21	0	1	0
Thaïlande	12	0	2	0			14	0		
Turquie			3	0			3	0	14	0
Ukraine	6	0					6	0	13	0
Uruguay									2	0
Yémen	16	0	4	0			20	0	3	0
Zambie	12	2	13	0	328	16	353	18	15	3
Zimbabwe	12	2		0			12	2	22	9
Total par sexe	580	11	274	6	8 453	91	9 306	108	606	50
Total	591		280		8 544		9 414		656	



Map No. 4249 Rev. 8 UNITED NATIONS August 2007

Department of Field Support Cartographic Section